

THE QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, NOVEMBER 4, 1790.

JEUDI, LE 4 NOVEMBRE, 1790.

THE FOLLOWING PETITION LATELY PRESENTED TO HIS EXCELLENCY LORD DORCHESTER, IS INSERTED BY AUTHORITY.

TO HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONORABLE GUY LORD DORCHESTER, Governor-General and Commander in Chief, in and over His Majesty's Province of Quebec, &c. &c. &c.

THE HUMBLE PETITION, Of the Subscribers in behalf of themselves and of a Number of the Citizens of the Province of Quebec.

SHEWETH,



H A T from an Experience of your Lordship's Attention and Zeal to promote the Weal and Prosperity of this Province :

From a Conviction of your Lordship's desire and Inclination to extend Science, and provide for that great Object, the Education of Youth, which was fully evinced by your Lordship's Reference to His Majesty's Council, in this Province, in the

Year 1787.

And from the Report that the Honorable Committee of Council made to your Lordship thereon, your Petitioners, with Confidence, presume to state and represent to your Lordship,

That your Petitioners have, with Regret, long seen and lamented the low and depressed State of Science in this Province :

That they have been without the Means, owing to the want of an University or College, of giving their Youth a liberal Education :

That the heavy Expence of sending their Youth to Europe for an Education on the one Hand, and the Danger that they might be estranged from the Province, by an Education in the American States on the other, have deprived many of them of those Advantages which are enjoyed in most Parts of His Majesty's Dominions.

That altho' your Petitioners, from the Infant State of the Province, and their want of Abilities, see great Difficulties and Embarrassments opposed to the erection and accomplishment of an Institution so necessary and useful, yet, when they contemplate the Benevolence and Patronage of His Majesty, the Assurance of your Lordship's Auspices, the Generosity of the Nation to which they belong, and the Encouragement and Assistance it has ever afforded to similar Institutions, added to the liberal Devise and Bequest of Simon Sanguenet, Esq; late of the City of Montreal, who, by his last Will and Testament dated the fourteenth Day of March last past, devised and bequeathed the Seigniorie of La Salle, and other Property for the Use of an University to be established in this Province, they look forward with Confidence and a pleasing Hope to the Establishment and Completion of an University.

Your Petitioners therefore humbly pray your Lordship, that an University may be erected in this Province, wherein Youth may be instructed in the learned Languages and Sciences (excepting Theology) that it may be established on the most liberal Principles and Terms, be free and open to all Denominations without any Regard being had to their different Tenets in Religion—and that your Lordship will be pleased to grant His Majesty's Charter of Incorporation to erect and establish an University in the Province of Quebec, by the Name and Stile of the University of the Province of Quebec, to be erected in such Place and under such Regulations, as to His Majesty may seem expedient.

Your Petitioners further humbly represent and shew to your Lordship, that as the Estate of the dissolved order of Jesuits in this Province and their College in this City were originally granted and erected for the purpose of educating Youth—they humbly pray, that the same or such Portion or Parts thereof, as to His Majesty shall seem just and right may be granted to the Use of the said University as a Foundation and Endowment thereof.

And they also pray that your Lordship for that Purpose will be pleased to allot and grant such Quantities and Parcels of His Majesty's vacant Lands in this Province, as to your Lordship shall seem necessary.

And Your Petitioners, as in Duty bound, will ever pray, &c. &c. &c.

QUEBEC, 31<sup>st</sup> October, 1790.

SIGNED,

LA PETITION SUIVANTE PRESENTEE RECEMMENT A SON EXCELLENCE LE DORD DORCHESTER, EST INSERE'E PAR AUTORITE.

A SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE GUY LORD DORCHESTER, Gouverneur-Général, et Commandant en Chef dans toute la Province de Québec, &c. &c. &c.

HUMBLE REQUETE Des Souffignés, tant pour eux que pour un Nombre des Citoyens de la Province de Québec.

REPRESENTE,



UE de l'expérience qu'ils ont du zèle et de l'attention de Votre SEIGNEURIE à pourvoir au Bnoheur et à la Prospérité de cette Province; de la conviction du desir et de l'inclination de Votre Excellence à étendre les Sciences et pourvoir à un objet d'une aussi grande importance que l'Education de la Jeunesse, dont nous avonseu une preuve évidente par l'Ordre de Référence de Votre Excellence au Conseil de sa Majesté en cette Province dans l'année 1787; Et du Rapport de tout le Comité du Conseil, a été dressé sur cet objet et présenté à Votre Excellence.

Que Vos Supplians ont vu longtems, avec regret et en gemissant, le triste et humiliant état des Sciences en cette Province;

Qu'ils ont été sans moiens, par le défaut et manque d'une Université ou College, de donner à leur Jeunesse une Education libérale;

Que d'un côté la grande dépense à laquelle ils s'exposoient en envoyant leur Jeunesse recevoir son Education en Europe, et de l'autre le danger qui pouvoit résulter pour eux d'envoier leurs Enfans éloignés de la Province, dans les Etats Americains, pour y recevoir leur Education, ont privé un grand nombre d'eux de ces avantages dont on jouit dans la majeure partie des Domaines de Sa Majesté.

Que quoique Vos Supplians, par la situation d'enfance de cette Province et de leur peu de Capacité, voient de grandes difficultés et des obstacles s'opposer à l'érection et à l'accomplissement d'une Institution si nécessaire et si utile; néanmoins quand ils considerent la Bienveillance et la Protection de sa Majesté, l'assurance des auspices de votre Excellence, la Générosité de la Nation à laquelle ils appartiennent et l'encouragement et l'assistance qu'elle a toujours accordé à de semblables Institutions, ajoutés au Don et Legs généreux de Simon Sanguinet, Ecuier, ci devant de la Ville de Montreal, qui par son dernier Testament, daté du quatorzieme Jour de Mars dernier, a légué la Seigniorie de la Salle, et autres Biens fonds, pour l'usage d'une Université qui sera établie en cette Province; ils regardent d'avance, avec Confiance et une heureuse Espérance, de voir l'Établissement et la Perfection d'une Université.

Vos Supplians en Conséquence prient humblement votre Excellence qu'une Université soit érigée dans cette Province, dans laquelle la Jeunesse puisse être instruite dans les Langues et les Sciences (la Théologie exceptée) et que la dite Université soit établie sur les Principes et Termes les-plus libéraux; Qu'elle soit libre et ouverte à toutes Dénominations Chrétiennes, sans aucun égard aux différens principes de Religion, et que Votre Excellence veuille bien leur accorder une Charte de sa Majesté pour eriger et établir une Université en cette Province de Québec, sous le Nom et Titre de l'UNIVERSITE DE LA PROVINCE DE QUEBEC, Et qu'elle soit établie à tel endroit et sous tels Regiemens qu'il paroitra convenable à sa Majesté.

Vos Supplians de plus représentent humblement à Votre SEIGNEURIE, que comme les Biens de l'Ordre dissous des Jésuites en cette Province, et leur Collège, furent originairement accordés et concédés pour l'Education de la Jeunesse; Ils prient humblement que les dits biens, ou telle partie d'iceux qui pourra paroître à sa Majesté juste et équitable, puissent être accordés à l'usage de la dite Université, comme une Fondation ou comme un don d'icelle.

Et ils prient aussi qu'il plaise à Votre Excellence de vouloir bien à cet effet leur accorder et concéder telles quantités et parties des Terres de sa Majesté non-concédées dans cette Province que Votre Excellence jugera nécessaire.

Et Vos Supplians ne cessent de prier, &c. &c. &c.

SIGNE

QUEBEC, 31 Octobre, 1790.

James Johnston,  
Jno. Paris,  
Louis Dunier, fils.  
John Pagan,  
Wm. Macnider,  
John Munro,  
James Davidson, furgn.  
A. Willard,  
J. Melvin,  
Wm. Lindsay, junr.  
J. Crematy,  
A. J. Raby,  
Cuthbert Grant,  
J. Buchanan,  
John Antrobus,  
Edward Harrison, junr.  
— Serindac,  
George Waters Allsopp  
by Geo. Allsopp,  
Chs. Voyer, N. Public,  
J. Levasseur,  
Pierre Labadi,  
Charles Marié,  
P. Bruneau,  
M. Hianveu dit Lafrance  
Delestre dit Beaujour,  
— Amiot,  
Jacques Panpalont,  
François Deblois,  
John Hurst,  
Henry Sweetland,  
Robt Hadden,  
Edward Conway,  
Jean Laforce,  
Joseph Bezau,

Isaac Ogden, Jdg. Admly.  
George Longmore, ign.  
John Gray,  
Andrew Cameron,  
John M'Kindlay,  
Geo. Irwin,  
John Young,  
Jean Falardeau,  
Samuel Henry,  
François Baillaigé,  
William Webb,  
John Robinson,  
James Ward,  
William Laing,  
Wm. More,  
Samuel Neilson,  
Joseph Gagnon,  
Robert Woolsey,  
A. Dumas, Not. Public  
Charles Derome,  
J. Salmon,  
Henry Cull,  
David Shoolbred,  
Jean Baillargé, pere,  
Oba. Aylwin,  
John Taylor Bondfield,  
by Geo. Allsopp.  
Jh. Planté, Not. Pub.  
Jonathan Eckart, Seigr.  
of Riviere David,  
A. Menut,  
Etienne Gastié,  
Godfrey King,  
Louis Borgia, junr.  
B. Farribault,

Ch. St. Ours,  
— Badelard, Chn.  
J. Blackwood,  
Thomas Grant, Agent  
Vicualler.  
John Antill, Barrister at  
Law,  
Anthony Vanfelson,  
John Fraser, s. m.  
George Wilds,  
John M'Kutcheon,  
J. B. Gueyraud,  
John Franks,  
John Rodolf Smith,  
F. Huot,  
Robt. M'Fie,  
R. Lievre, fils,  
Henry Iuncken,  
John Rees,  
John Hay,  
J. B. Chretien, Chn.  
Al. Wilson,  
By. Hains,  
Ja. Gray,  
Jos Provan,  
Saml. Johnston, junr.  
Wm. George,  
Ls. Turgeon,  
Fs. Suzor, dr.  
Merut Panet,  
Wm. Ritchie,  
Henry Dunn,  
Xr. Lanaudiere,  
John Urquhart,  
— Lelievre,

Geo. Allsopp, seigar.  
of Jacques Cartier,  
Nath: Taylor,  
J. Fraser,  
Joseph Frobisher,  
Richd. Dobie,  
John Richardson,  
Alexr. Auldjo,  
Allan Paterfon,  
Nichs. Montour,  
Wm. Lindsay,  
Thos. Aylwin, J. Peace,  
Peter Stuart,  
David Lynd Coroner,  
Clerk of the Court of  
Common Pleas, Register  
of the Court of  
Vice Admiralty, and  
Prerogative Court, and  
Seignior of Saffeville,  
John Gould, Assistant  
Surgeon of His Majest-  
ty's Hospital of Q.  
W. Roxburgh,  
Mathew Lymburner,  
John Crawford,  
Mich: Cornud,  
Jh. M'Cherrier,  
John M'Cord, jr.  
Ma. Macnider, S. Belair,  
John Macnider,  
James Hanna,  
R. Kimber,

J. Merven Nooth, Su-  
perintendent Genl. of  
British & Foreign hos-  
pitals & Physician to  
the Forces in the British  
Provinces in America.  
J. Plenderleath Dy. Bk.  
Mr. General.  
Pierre Dénéchau,  
Claude Dénéchau,  
Isaac Roberts,  
James Greig,  
H. Mackay;  
L. Corbin, pere,  
J. B. Corbin, fils,  
Fred. Petry,  
Wm. Mackenzie,  
John Rofs,  
Robt. Ruffel, B. at Law,  
Hugh Jameson,  
Wm. Sargeant Teacher  
of the Mathematics,  
John Jones, s. m.  
Wm. Burns,  
James Curchod,  
Robt. Morough,  
Alexr. Ellice,  
Wm. Robertson,  
John M'Gill,  
James Todd,  
John Walter,  
John Lynd,  
Augustin Lemire,  
Ane. Parent,  
Alexr. Robertson,

Charles François de  
Capfe, Coadjuteur de  
Quebec.  
Philip Toosey, Eccle-  
siastical Commissary &  
Minister of the Eng-  
lish Church in Quebec.  
Edmund Burke, Direc-  
teur du Séminaire &  
ancien Prof. de Phil.  
F. Felix de Berey, C.  
Génl. des Recollets en  
cette Province.  
David François de Mont-  
mollin, Minister of the  
Protestant Church.  
J. Pinguet, Not. Public,  
Daniel Keith, Protestant  
Minister,  
P. L. Panet, Greff. de  
Plaid. Comn.  
Simon M'Tavish,  
Wm. Goodall,  
John Painter,  
J. Denichau Pere,  
Ls. Germain, fils.  
Constant Freeman,  
Jas Shepherd,  
J. Sewell, jr. Br. at law.  
Robert Lester,  
Charles Stewart,  
James Morrison,  
Louis Langlois,  
A. Levelque,  
Philippe Drolet,

BY THE SEPTEMBER MAIL, ARRIVED LAST THURSDAY, (Via Halifax)

From London Papers to the 1<sup>st</sup> September.

### Spanish War.

LONDON GAZETTE AUGUST 25.

THE Gazette contains his Majesty's proclamation for prohibiting the export of Salt-petre, Gunpowder, or any sort of Arms or Ammunition.—Also a Proclamation to continue the Bounty to Seamen to the 31<sup>st</sup> of October next.

Preparations for war still continue with unabating attention; as a proof of this, it is not above a week ago that Government engaged with the East India Company for two years quantity of salt-petre, above the annual consumption.

Pressing upon the River continues as smart as ever; on Monday it was uncommonly severe.

The contract for Oxen, made in the end of last week at the Victualling Board, is one of the largest that has been made for a great many years—it amounts to more than 6000 Oxen.

#### MESSAGE TO SPAIN.

Mr. Slater was on Wednesday dispatched to the Court of Spain, with the *ultimatum* of the British Cabinet. A number of Councils were held before the result of the demands upon that Court could be finally accomplished.

It will be at least twelve days before he can arrive at Madrid, and lay his dispatches before Mr. Fitzherbert. He cannot, therefore, be reasonably expected in London, before this day month.—In the mean time, hostilities will certainly be suspended:—and at that period, the season will be so far advanced as to render any important expedition impracticable.—Upon the whole, the present appearance justifies the authentic information which we have continually given upon this head of important intelligence, namely,—that the fate of Europe will be suspended until the Meeting of Parliament, after the Christmas recess.

CHATHAM, August 24. The several preparations for war are going on at this place with the utmost expedition; several workmen have lately been added to those already employed, and a considerable number more are yet to join them.

The men work double tides on the several vessels under orders, for which directions came down yesterday.

That the Spanish Fleet has sailed, admits now of no doubt; but whether it has any other object in view, than merely to manœuvre and exercise their men and ships, time must discover. The public are rather impatient at this moment, as Lord Howe has put to sea. If both Fleets should meet, notwithstanding matters are generally supposed to be in a train of accommodation, it is probable that something more than a *CIVIL SALUTE* would be the consequence.

AUGUST 31. By letters from Toulon we learn, that they are much alarmed at the sailing of the Spanish Fleet. They have lined the coast with national troops, have put the forts in a posture of defence, and that they were determined to fire red shot in case of the approach of the fleet.

We have given the most authenticated accounts that the Spanish Fleet is at sea; and the last vessel which confirms this intelligence, saw it off Cape Finistere. This fleet is exactly of the same force as that under Lord Howe, consisting of thirty-one line of battle ships,—it has, however, the advantage in point of the size of the vessels, and the number of guns. It is probable that the Spanish Admiral in adventuring so far to the northward, was in hopes of being joined by the fleet from Brest. Should Lord Howe meet the Spanish fleet, it seems doubtful whether he would not be justified in attacking it, for having such an evident hostile disposition.

We shall speculate no farther on these appearances, but merely guard the public from too implicit a reliance on the continuance of peace.

PORTSMOUTH, AUGUST 26. Last evening, after post, arrived the *Narcissus* from a cruise.

She saw the Spanish Fleet off Cape St. Vincent's; and, from what she could learn, they expected to be joined by several French men of war.

The *Narcissus* sailed in with our Fleet, under Lord Howe, west of Ushant, all well, and in high spirits.

There is not the least abatement of the preparations for war in this port.

We mentioned some days since, that a squadron of men of war had been ordered immediately to rendezvous in the Downs. This intelligence is now confirmed by the arrival there of the *Monarch*, *Alfred*, and *Robust*, of 74 guns each. These are to be joined by the *Royal Sovereign*, and some other ships in a very few days; as well as by the Dutch squadron, under Admiral Kingbergen, which sailed from Portsmouth for the Downs on Monday last.

What the destination of this squadron may be, is a profound secret. Were it not for the advanced season of the year, we should conclude it must be for the Baltic; its object at present can only be matter of conjecture.

The reports of an intended junction between the Cadiz and Brest fleets are totally void of foundation. The truth is, that the French have ordered a certain number of ships to be equipped; but no considerable part of the number is yet ready for sea; nor is it at all likely that they will form a junction with the Spanish fleet till the National Assembly shall have decided on the renewal of the Family Compact.

The French merchant, under the apprehension of an immediate war, have made insurances at Lloyd's to a very large amount within the last month, particularly on the ships that are expected to come from the East Indies.

Saturday night's Gazette bears a strong implication, that the resolution of France to support the Family Compact will make the Spaniards feel bold, and that they will not accede to the just demands of Great Britain until they are compelled; otherwise a continuation of the bounty to seamen, a prohibition against exporting arms and ammunition would not have been necessary.

Par la Malle de Septembre arrivée Jeudi dernier par la voie d'Halifax.

Extraits des Papiers Anglois, jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre.

### Guerre d'Espagne.

DE LA GAZETTE DE LONDRES, DU 28 AOÛT.

CETTE Gazette Contient la Proclamation de sa Majesté prohibant l'exportation du Salpêtre, de la poudre, ou aucune espèce de Munition; aussi une Proclamation pour continuer la Gratification offerte aux Marins jusqu'au 31 d'Octobre.

Les préparations de guerre continuent toujours avec une vigueur qui ne ralentit point. Pour preuve de ceci, il n'y a pas plus d'une semaine que le Gouvernement a contracté avec la Compagnie des Indes Orientales pour la quantité de Salpêtre qu'il faut pour deux ans, outre la consommation annuelle.

La presse continue sur la Tamise aussi vivement que jamais. Elle fut surtout Lundi extrêmement violente.

Le marché contracté la fin de la semaine passée pour des bœufs au bureau d'avitaillement, est un des plus considérables qui aient été faits depuis plusieurs années. Il se monte à plus de 6000 bœufs.

#### MESSAGE EN ESPAGNE.

Mr. Slater fut Mercredi envoyé à la Cour d'Espagne avec l'*Ultimatum*, ou finale détermination du Cabinet Britannique. Il s'est tenu plusieurs conseils avant que le résultat des demandes que l'on fait à cette Cour ait pu être entièrement accompli.

Il faudra au moins douze jours avant qu'il puisse arriver à Madrid, et remettre ses dépêches à Mr. Fitzherbert; C'est pourquoi on ne peut raisonnablement attendre son retour à Londres que d'aujourd'hui en un mois cependant on suspendra pour certains es hostilités, et alors la saison sera si avancée qu'il n'y aura plus moyen d'entreprendre aucune expédition importante, après tout les apparences actuelles justifient l'information authentique que nous avons continuellement donné sur ce sujet important, savoir, que le destin de l'Europe sera suspendu jusqu'à l'Assemblée du Parlement, après le recès de Noël.

CHATHAM, 24 Août. Les diverses préparations de guerre continuent ici avec la plus grande diligence. On a depuis peu ajouté plusieurs ouvriers à ceux qui sont déjà employés, et un nombre considérable de plus doit encore les joindre.

Ces ouvriers travaillent deux marcs par jour aux vaisseaux qui sont ordonnés: il est venu hier des ordres à cet effet.

Il n'y a pas le moindre doute que la flotte Espagnole a fait voile; mais il n'y a que le tems qui nous apprendra si elle n'a point d'autre objet en vue que de manœuvrer et d'exercer son monde. Le public est d'autant plus impatient à présent que le Lord Howe a mis en mer. Si les deux flottes se rencontrent, il est probable que nonobstant l'apparence qu'il y a que les affaires sont en train d'accommodement, il s'ensuivra quelque chose de plus sérieux qu'un *Salut civil*.

Le 31 Août. Nous apprenons par des lettres de Toulon, que la flotte Espagnole en mettant à la voile a causé beaucoup d'alarme; qu'on a bordé la côte de troupes nationales; qu'on a mis les forts en état de défense, et que l'on étoit résolu des tirer des boulets rouges en cas de l'approche de cette flotte.

Nous avons donné les avis les plus authentiques que la flotte Espagnole étoit en mer; et le dernier vaisseau qui confirme cette nouvelle s'est vu à la hauteur du Cap Finistere. Cette flotte est exactement de la même force que celle que commande le Lord Howe, composée de trente un vaisseaux de ligne. Elle a cependant l'avantage en fait de la grosseur des vaisseaux et le nombre de canons. Il est probable que l'Amiral Espagnol, en se hasardant si loin au Nord, espéroit être joint par la flotte de Brest. Si le Lord Howe venoit à rencontrer la flotte Espagnole, il sembleroit douteux s'il ne seroit pas justifiable en l'attaquant, pour avoir une disposition si hostile.

Nous ne spéculerons pas d'avantage sur ces apparences, mais simplement nous aviserons le public de se garder de compter implicitement sur la continuation de la paix.

#### PORTSMOUTH, 26 AOÛT.

Hier au soir après la poste, arriva le *Narcisse* d'une croisière.

Ce vaisseau a vu la flotte Espagnole à la hauteur du Cap St. Vincent; et suivant ce qu'il a pu apprendre, elle seroit être jointe par plusieurs vaisseaux de guerre François.

Le *Narcisse* a rencontré notre flotte commandée par le Comte Howe à l'Ouest de l'Ouestant, en bon état, et tout son monde rempli de courage.

Les préparations de guerre ne se ralentissent pas le moins dans ce port. Nous avons mentionné il y a quelques jours qu'une escadre de vaisseaux de guerre avoit eu ordre de se rendre immédiatement aux Dunes. Cet avis est maintenant confirmé par l'arrivée du *Monarque*, de l'*Alfred* et du *Robust* de 74 canons chaque. Ces vaisseaux doivent être joints par le *Royal Sovereign*, et quelques autres dans peu de jours, ainsi que par la flotte Hollandaise commandée par l'Amiral Kingbergen, qui partit de Portsmouth pour les Dunes Lundi dernier.

Quelle peut être la destination de cette Escadre, est un profond secret. Si la saison n'étoit pas si avancée, nous concluons qu'elle est destinée pour la Baltique; mais son objet ne peut être à présent qu'une matière de conjecture.

Les rapports touchant une jonction projetée entre les flottes de Cadix et de Brest sont entièrement dénués de fondement. Il est vrai que les François ont ordonné l'équipement d'un certain nombre de vaisseaux, mais il n'y en a pas encore beaucoup de prêts pour mer; d'ailleurs il n'est pas de tout vraisemblable qu'ils formeront une jonction avec la flotte Espagnole jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait décidé sur le renouvellement du Pacte de Famille.

Les Négocians François, dans l'apprehension qu'ils font d'une guerre prochaine ont fait depuis un mois des assurances pour des sommes considérables à Lloyd, part culièrement sur les vaisseaux que l'on attend des Indes Occidentales.

La Gazette de Samedi au soir, implique fortement, que la résolution de la France de soutenir le Pacte de Famille embarrasera les Espagnols, et qu'ils n'accéderont pas aux justes demandes de la Grande Bretagne, à moins qu'ils n'y soient contraints. Sans cela la continuation de la

The Fort William East Indiaman, that passed by last night, was chased by two Spanish frigates, who, when they came up with her, only enquired after the English fleet, and suffered her to proceed on her voyage.

The Family Compact is now come openly before the Assembly.—It appears to be a measure next to already decided, that the connection between these two Powers is not to be dropped; on the contrary, it will, if possible, be made still closer, by changing it from a Family to a National League.—Does this look like Peace?—What excuse will the croakers find now for the abuse they have thrown out against our wise preparations for war?—Re-echoing the silly jargon of the National Assembly, they have endeavoured to persuade this country, as if Englishmen were children, that the French meant to live with us, as brethren!!!

The armament of the French, which was originally confined to fourteen ships of the line, is now, in their public Assembly, to be forty-five. How far the private orders may go beyond that, we cannot tell; but it is to be hoped we shall be found ready for them—we have not now Thirteen Colonies in Rebellion to contend with at the same time.

SEPTEMBER 1. Advice has been received through different channels, that the English and Spanish fleets were in fight of each other on Saturday last. The consequence of their interview is impatiently expected by all ranks of people.

Mr. Schaw, one of the messengers to the French embassy, arrived in town yesterday with dispatches from Lord Gower.

An express Messenger arrived on Sunday at the Marquis del Campo's from Madrid. The Ambassador has had a conference with the Duke of Leeds on the subject of the dispatches. The same Messenger brought the Spanish Minister an account of the proceedings in the National Assembly of France on Thursday last the 15th inst.

The French Minister has received very authoritative instructions on the intentions of his Court in respect to the dispute of England with Spain:—they are grounded on the Resolutions of the National Assembly; where, on Thursday last, it was agitated and determined, that the reinforcement of the Navy should be increased, from the number lately voted, up to Forty-five Ships of the Line; and that from the reports of the Secret Committee, on the policy and justice of adhering to the conditions of the Family Compact, the support of that treaty was a measure they should keep in view.

This proceeding is what Administration had inducements to expect from the Declaration of the King of Spain, Mons. Montmorin's message in consequence, and the subsequent communications of the French Minister at this Court. Our preparations have therefore kept uniform progress with the inimical designs of the neighbouring nations.

We learn, that among other resolutions of the French Cabinet, a general embargo has been laid on all shipping, evidently with a view, among other purposes, of manning their fleet.

The Proclamation in Saturday's Gazette, prohibiting the exportation of Salt-petre, Gunpowder, and Arms, will be followed very shortly by a vigorous and salutary measure, that will not fail to retard and distress the preparations of France and Spain:—all Naval Stores from the Baltic will, we learn, be seized in all bottoms whatsoever, and brought into the ports of Great Britain.

#### THE WAR IN INDIA.

Earl Cornwallis, in his last dispatches, it is said, informed the Directors of the India Company, that he should forthwith enter into a treaty with the Marhattas for 40,000 horse to be employed against Tipoo Saib: these troops being the most proper to act against this marauding enemy, as he is able, by his cavalry, to scour and lay waste whatever country he invades and he despises, because he can always avoid our artillery and foot.

The question is, whether the extermination of the power of this tyrant, will not erect, in the Marhattas themselves, a more formidable enemy against the English, than Tippoo himself.

#### STATE PAPERS.

The following is a translation of the letter from Don Fernan Nunez, the Spanish Ambassador at the Court of France, to the French Minister of State for Foreign Affairs.

"SIR, I have the honor to address to you with this, a faithful extract of all the transactions which have hitherto passed between my Court and that of London, on the subject of the detention of two English vessels, which were seized in the Bay of St. Lawrence or Nootka, situated in the 50th degree to the North of California, and which were afterwards taken to the port of St. Blas.

"You will observe by this relation,

1. "That by the treaties, demarcations, taking of possession, and the most decided acts of Sovereignty exercised by the Spaniards in these stations, from the reign of Charles II, and authorized by that Monarch in 1692, the original vouchers for which shall be brought forward in the course of the negotiation, all the Coast to the North of Western America, on the side of the South Sea, as far as beyond what is called Prince William's Sound, which is in the 61st degree, is acknowledged to belong exclusively to Spain.

2. "That the Court of Russia having been informed of this extent of our boundary, assured the King my Master, without the least delay, of the purity of its intention in this respect; and added, "that it was extremely sorry, that the repeated orders issued to prevent the subjects of Russia from violating, in the smallest degree, the territory belonging to another Power, should have been disobeyed."

3. "That the state of the possessions and exclusive commerce on the sea-coast of the Southern Ocean, as it existed in the time of Charles II, had been acknowledged and defined anew by all the Nations of Europe, and more particularly England, in the 8th article of the Treaty of Utrecht.

4. "That notwithstanding the just title he has to a preservation of his ancient rights, the King, my Master, has approved of the conduct of the Viceroy of Mexico, who, in consequence of his general orders and instructions for the preservation of peace with every Power, took upon himself to release the vessels seized in the port of Nootka, upon a supposition that the conduct of their Captains was a consequence of the total ignorance in which they were, with respect to the legitimacy of the rights of Spain on those coasts.

"It is in consequence of the desire of his Catholic Majesty to preserve peace to himself, and to establish the general tranquillity of Europe, that he has taken the steps you will observe in the said extract, and that he has commenced an amicable and immediate negotiation with England, which he will finish with Mr. Fitzherbert, the new Ambassador sent from that Court to the Court of Madrid. We are in hopes that the consequences of the negotiation will be favourable, but at the same time we must employ all the necessary means to make them so.

"An immediate and exact accomplishment of the Treaty signed at Paris the 15th of August, 1761, under the title of the Family Compact, becomes an indispensable preliminary to a successful negotiation. It is in consequence of the absolute necessity which Spain finds of having recourse to the succour of France, that the King, my Master, orders me to demand expressly what France can do in the present circumstances to assist Spain, according to the mutual engagements stipulated by the Treaties; his Catholic Majesty desires that the armaments, as well as other proper measures to fulfill and realize these sacred engagements, be immediately put in execution. He charges me to add farther, that the present state of this unforeseen business requires a very speedy determination, and that the measures which the Court of France shall take for her assistance, shall be so active, so clear, and so positive, as to prevent even the smallest ground for suspicion. Otherwise his Most Christian Majesty must not be surprized that Spain should seek other friends and different allies, among all the Powers of Europe, without excepting any one upon whose assistance he can rely in case of need. The ties of blood and personal friendship which unite our two Sovereigns, and particularly the reciprocal interests which exist between two nations united by nature, shall be respected in all new arrangements, as far as circumstances will permit.

"This, Sir, is the positive demand which I am obliged to make, and in consequence of which I hope his Most Christian Majesty will immediately take such measures as shall seem most suitable in the present circumstances to satisfy my Master, in an object so interesting and important to the preservation of his legal rights, and the honor of his Nation.

"I have the honor to be, with the most sincere attachment, &c.

"COUNT FERNAN NUNEZ."

#### NATIONAL ASSEMBLY, WEDNESDAY, AUGUST 25.

Mr. Mirabeau, in the name of the Committee Diplomatique mounted the tribune, and after a speech of very considerable length pointed out the situation of France with Foreign Powers, the interests which tied her to Spain, the hopes that France ought to entertain of seeing peace reign throughout the earth, the which he maintained was never to be lost sight of as the base of the Constitution and welfare of France; and after playing upon these propositions with an uncommon share of eloquence and diplomatic finesse, he laid before the Assembly the following propositions for their consideration, and decree:

#### MOTION.

The National Assembly decrees, 1st. That all the Treaties formerly concluded, continue to be respected by the French Nation until they are either revised or modified on examination, and according to the instructions which the King shall be requested to give his Agents at the different Courts of Europe.

2dly. That preliminary to this examination of the grounds of these Treaties which the Nation may think its duty to keep in charge, the King shall be desired to make known to all the Powers, with which France has engagements that justice and a love of peace being the basis of the French Constitution, the Nation cannot in any case whatever acknowledge, in any Treaties, only such stipulations as are purely defensive and commercial.

Decreed in consequence, that the King shall be desired to make known to his Catholic Majesty, that the French Nation, taking every proper means to maintain peace, will observe the engagements that his Government has contracted with Spain.

Decreed likewise, that the King be requested to charge his Ambassador in Spain, to Nego-

gratification offerte aux marins, et la prohibition d'exporter des armes et munitions n'auroient pas été nécessaires.

Le 24 Aoust. Le vaisseau des Indes nommé le Fort William, qui passa ici hier au soir, a été chassé par deux frégates Espagnoles, qui lorsqu'elles l'atteignirent l'informerent seulement de la flotte Angloise, et le laisserent continuer sa route.

Le pacte de Famille est maintenant venu ouvertement devant cette Assemblée. Il semble que c'est une mesure presque décidée, que la connexion entre ces deux puissances ne doit pas être abandonnée; au contraire elle sera rendue, s'il est possible, plus étroite, en la changeant de ligue de famille en ligue nationale. Ceci a-t-il l'air de la paix? Quelle exécution trouveront maintenant les brailleurs pour avoir désapprouvé nos préparations de guerre? Répétant, le jargon impertinent de l'Assemblée Nationale, ils ont tâché de persuader ce pais que les Français voulaient vivre en paix avec nous, comme des frères, comme si les Anglois étoient assez stupides pour le croire.

L'Armement des Français, qui dans le principe étoit borné à quatorze vaisseaux de ligne est maintenant étendu dans leur Assemblée Nationale à quarante cinq. Nous ne pouvons d'ailleurs dire jusqu'à quel nombre les ordres secrets pouront le faire monter; mais il est à espérer qu'ils nous trouveront en état de leur faire tête, car nous n'avons plus treize colonies en rebellion à combattre en même temps.

1 Septembre. On a reçu avis par différens canaux, que les flottes Angloise et Espagnole étoient à vue l'une de l'autre Samedi dernier. On attend avec impatience le résultat de cette entrevue.

Mr. Shaw, un des Messagers de l'Ambassade Française, est arrivé ici hier, avec des Dépêches du Lord Gower.

Un Messager exprès arriva de Madrid Dimanche chez le Marquis del Campo. Cet Ambassadeur a eu une conférence avec le Duc de Leeds au sujet de ces dépêches. Le même Messager a aussi apporté le 25 de ce mois au Ministre Espagnol un état des procédés de l'Assemblée Nationale de France Jeudi dernier le 25 présent.

Le Ministre François a reçu des instructions très autoritatives touchant les Intentions de sa Cour relatives à la dispute entre l'Angleterre et l'Espagne. Elle est fondée sur les résolutions de l'Assemblée Nationale, où il fut agité, Jeudi dernier, et déterminé, que le renfort de la Marine Française seroit augmenté du nombre voté récemment jusqu'à quarante cinq vaisseaux de ligne; et que d'après le rapport du Comité secret touchant la politique et la justice d'adhérer au Pacte de Famille, le soutien de ce traité étoit une mesure qu'elle garderoit en vue.

Ce procédé est ce que l'Administration avoit lieu d'espérer de la déclaration du Roi d'Espagne, du Message de Monsieur Montmorin, et des communications subséquentes du Ministre François à cette Cour. Nos préparations ont conséquemment tenu un progrès uniforme avec les dessein hostiles des nations voisines.

Nous apprenons, qu'entr'autres résolutions du Cabinet de France, un embargo général a été mis sur tous les vaisseaux, évidemment dans la vue entr'autres d'équiper sa flotte.

La Proclamation qui a paru dans la Gazette de Samedi, par laquelle l'exportation du salpêtre, de la poudre et des armes est défendue, sera suivie sous peu d'une mesure vigoureuse et salutaire, qui ne manquera pas de retarder et nuire aux préparations de la France et de l'Espagne. Toutes les provisions navales venant de la Baltique seront, à ce que nous apprenons, saisies dans tous les vaisseaux quelconques, et apportées en Angleterre.

#### GUERRE DANS L'INDE.

Le Comte de Cornwallis, dans ses dernières dépêches, a informé les Directeurs de la Compagnie des Indes, qu'il alloit faire un traité avec les Marhattas pour 40,000 chevaux qui serent employés contre Tippoo Saib, ces troupes étant les plus propres à agir contre cet ennemi marauder, car il est capable, au moyen de sa cavalerie de parcourir et de ravager quelque pais que ce soit qu'il voudra envahir, parcequ'il peut toujours éviter notre artillerie et notre infanterie.

La question est de savoir si l'extermination de la puissance de ce tiran, n'établira pas dans les Marhattas un ennemi plus formidable aux Anglois que Tippoo même.

#### PAPIER D'ETAT.

Ce qui suit est la traduction d'une Lettre du Comte Fernan Nunez, Ambassadeur Espagnol à la Cour de France, au Ministre d'Etat François pour les affaires étrangères.

#### MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser avec la présente, un extrait fidèle des transactions qui ont eu lieu jusqu'à présent, entre ma cour et celle de Londres, au sujet de la detention de deux vaisseaux Anglois, qui ont été saisis dans la Baie de St. Laurent ou de Nootka, située au 50me degré Nord de la Californie, et qui ont ensuite été conduits dans le port de St. Blas.

"Vous observerez par cette relation,

1. Que par les traités, demarcations, prise de possession, et les actes les plus décidés de souveraineté exercés par les Espagnols dans ces parages, depuis le règne de Charles II. et autorisés par ce Monarque en 1692, les preuves originales que l'on apportera dans le cours de la négociation, par lesquelles toute la côte au Nord de l'Amérique Occidentale du côté de la Mer du Sud, jusqu'au delà de ce qu'on appelle Prince William's Sound, qui est au 61me degré, est reconnue appartenir exclusivement à l'Espagne.

2. Que la Cour de Russie ayant été informée de l'étendue de nos bornes, a assuré le Roi mon Maître, sans le moindre délai, de la pureté de ses intentions à cet égard; et a ajouté, qu'elle étoit extrêmement fâchée, que les ordres réitérés donnés pour empêcher les Sujets de Russie de violer le moindre des territoires appartenant à aucune autre puissance aient été déobéis.

3. Que l'état des possessions et du Commerce exclusif sur la côte de l'Océan méridional, tel qu'il existoit du tems de Charles II. a été reconnu et défini de nouveaux par toutes les nations de l'Europe, et plus particulièrement par l'Angleterre, dans le huitième article du traité d'Utrecht.

4. Que nonobstant le juste droit qu'il a à la conservation de ses anciennes prétentions, le Roi, mon Maître, a approuvé la conduite du Vice roi de Mexique, qui, en conséquence de ses ordres et de ses instructions générales pour la préservation de la paix avec toutes les puissances, a pris sur lui de relâcher les vaisseaux saisis dans le port de Nootka, dans la supposition que la conduite de leurs Capitaines étoit une conséquence de l'entière ignorance où ils étoient relativement à la légalité des droits de l'Espagne sur ces côtes.

C'est en conséquence du desir qu'a sa Majesté Catholique de se préserver la paix et d'établir la tranquillité générale de l'Europe, qu'elle a pris les mesures que vous observerez dans le dit extrait, et qu'elle a commencé une négociation amicale et immédiate avec l'Angleterre, qu'elle finira avec Mr. Fitzherbert, le nouvel Ambassadeur, envoyé de cette Cour à celle de Madrid. Nous espérons que les conséquences de cette négociation seront favorables; mais en même tems nous devons employer tous les moyens nécessaires pour y parvenir.

L'accomplissement immédiat et exact du traité signé à Paris le 15 Aout 1761, sous le titre de pacte de famille, devient un préliminaire indispensable pour réussir dans cette négociation. C'est en conséquence de la nécessité absolue que trouve l'Espagne à avoir recours à l'aide de la France, que le Roi mon Maître m'ordonne de demander expressément ce que la France peut faire dans les circonstances actuelles pour assister l'Espagne, conformément aux engagements stipulés par les traités. Sa Majesté desire que les armemens, ainsi que les autres mesures convenables pour réaliser et accomplir ces engagements sacrés, soient immédiatement mis en exécution. Elle me charge d'ajouter en outre, que l'état présent de cette affaire imprévue exige une détermination très prompte, et que les mesures que la Cour de France prendra pour l'assister soient assez actives, assez claires et assez positives pour prévenir le moindre sujet de soupçon. Autrement sa Majesté très Chrétienne doit être surpris que l'Espagne cherche d'autres amis et d'autres alliés parmi toutes les autres puissances de l'Europe, sans excepter une seule sur le secours de laquelle elle puisse compter en cas de besoin. Les liens du sang, et l'amitié personnelle qui unissent nos deux souverains, et particulièrement les intérêts réciproques qui existent entre deux nations unies par la nature, seront respectés dans tous les nouveaux engagements, autant que les circonstances le permettront.

Voici, Monsieur, la demande positive que je suis obligé de faire, et en conséquence de la quelle j'espère que sa Majesté très Chrétienne prendra immédiatement les mesures les plus convenables dans les circonstances présentes pour satisfaire mon Maître dans un objet si intéressant pour la préservation de ses droits légitimes et l'honneur de sa nation.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement, LE COMTE FERNAN NUNEZ.

#### ASSEMBLEE NATIONALE Mercredi 25 Aout.

Mr. Mirabeau, au nom du Comité Diplomatique, monta dans la tribune, et après un discours d'une longueur considérable, indiqua la situation de la France avec les autres puissances, les intérêts qui l'attachaient à l'Espagne, l'espoir que la France doit avoir de voir régner la paix sur toute la terre, qu'il sentoit qu'on ne devoit jamais perdre de vue comme étant la base de la Constitution et du bien-être de la France; et après avoir discuté toutes ces propositions avec une éléquence non commune et une finesse diplomatique, il exposa à l'Assemblée la proposition suivante pour être considérée et décrétée,

#### MOTION. L'Assemblée Nationale décrète,

1. Que tous les traités conclus précédemment continuent d'être respectés par la Nation Française jusqu'à ce qu'ils soient ou révisés ou modifiés sur un examen, et conformément aux instructions que le Roi sera prié de donner à ses agens dans les différentes cours de l'Europe.

2. Que préalablement à cet examen des principes de ces traités que la Nation peut juger être de son devoir de soutenir, le Roi sera prié de faire savoir à toutes les puissances avec lesquelles la France a des engagements, que la justice et l'amour de la paix étant la base de la Constitution Française, la Nation ne peut en aucun cas quelconque reconnoître aucun traité, à l'exception de telles stipulations qui sont purement défensives et commerciales.

Décidé en conséquence, que le Roi sera prié de faire savoir à sa Majesté Catholique, que la Nation Française, en prenant tous les moyens convenables pour maintenir la paix, observera les engagements que son gouvernement a contractés avec l'Espagne.

state with the Ministers of his Catholic Majesty in order to strengthen by a National tie, the useful connection between both people, and to fix with precision and clearness, every stipulation which may not be entirely uniform to the general views of peace, and to the principles of justice, which must for ever be the Politics of France.

Further, the National Assembly taking into consideration the Armaments of different Nations of Europe, their progressive increase, and the safety of our Colonies and our National Commerce, Decree, That the King shall be desired to give orders, that our fleets in commission be augmented to Thirty Ships of the Line, of which eight at least be armed in the Ports of the Mediterranean.

The Assembly, in general, expressed the greatest signs of applause in hearing the above read; but a debate ensuing, whether it should be instantly agreed to, or further considered, it was resolved to take it into consideration the next morning, and the Assembly adjourned.

#### The Family Compact, supported and ratified by the National Assembly.

Paris, Thursday afternoon, four o'clock.

The National Assembly, deliberating upon the formal proposition of the King, contained in the Letter of his Minister of the first of August, decrees,

1<sup>st</sup>, That the King shall be prayed to make known to his Catholic Majesty, that the French Nation, in taking all the measures necessary to maintain Peace, will observe the Defensive and Commercial engagements which his Government has contracted with Spain.

2<sup>d</sup>, Decrees, moreover, that the King shall be prayed immediately to charge the Ambassador from France in Spain, to negotiate with the Ministers of his Catholic Majesty, for the purpose and to the effect of strengthening, by a National Treaty, the ties and connections useful to the Two Nations, and to fix with clearness and precision, all the stipulations which shall be entirely conformable to the views of a general peace, and to the principles of Justice which will ever be the policy of France.

3<sup>d</sup>, The National Assembly, taking into consideration the Armaments of the different nations of Europe, their progressive augmentation, the safety of the Colonies, and of Commerce, decrees, that the King shall be prayed to give the necessary orders, that the squadrons in commission may be augmented to Forty-five ships of the line, with a proportionate number of frigates and small vessels.

When the Decree of the National Assembly on the Family Compact was made known, it was received by the people with extreme clamour. A pamphlet was published with this title, NOUS SOMMES VENDUS, WE ARE SOLD, and so great was the tumult that all the guards were doubled, and patrols were in movement all over Paris.

## QUEBEC, NOVEMBER 4.

Extract from the CHIEF JUSTICE'S Charge to the King's Bench Grand Jury, Tuesday, 2d November, 1790.

THE sphere of your duty being commensurate with your county, was reduced by the erection of the new District of Gaspé, and lately still more contracted, by the severance of the ancient jurisdiction of Three Rivers, from the District of Quebec.

It seems fair argument, that the less you have to do, the better it should be done; there being now no excuse from an excess of labour, for leaving any researches unmade, that are necessary to bring offenders to the responsibility exacted by the laws, and expedient to the prosperity and safety of the community.

Permit me also to observe, that it should animate us all to the utmost exertions in duty, that Heaven has so signally smiled upon the harvest of the year—and that while the ancient Continent, and that part of it in particular, to which this Colony owed its origin, is in a condition full of terror and apprehension, we are not only in the enjoyment of plenty and peace, but cheered by a prospect, of such reforms in our State and Constitution (probably to be consummated before our next meeting) as by uniting us more closely to Great Britain, cannot fail to interest us in all her elevated felicity.

Lately, how dark the prospect of Divine Providence! when menaced as you were, of being drawn into that vortex of mischief, that rent so large a number of the native colonies of England, from their natural inheritance, and plunged them into their present disorders, confusion and poverty.

What a joyful escape! as the fruit of that valor, virtue and wisdom, which by a stand in this City, reingrafted the wretched Province into the British stock; and rendered us the object of the care and bounty of a Kingdom, now raised above the contempt of hosts of enemies, and advanced to such prosperity, as to answer to the letter of that figurative language, "Her Merchants are Princes, and herself a Queen among the Nations."

On the evening of the 25th ult. the brigantine Atlas, Capt. Smith from London, running before the wind, in a high gale, struck on Goose Island, but by the assistance of her anchors afterwards swung into deep water; but in such a situation that the Captain was obliged, by the advice of the Pilot, to cut both his cables and run. In about an hour after he struck on Crane Island, the sea making a free passage over him, and, after being on board her eight or ten hours, the crew with recruits, women and children, belonging to the 24th and 65th Regiment were providentially landed, as had the gale continued a few hours longer, they must all have perished. As it was, one sailor, a soldier with a woman and child died before they got to a house, and several others suffered excessively. Capt. Smith says much in favor of the humanity of Mr. Beaujeu, the Seigneur, and the Inhabitants, of Crane Island, who are only about 15 or 20 families; the Crew, Recruits, &c. being immediately dispersed amongst them and treated with all the attention their unfortunate situation required. Several Craft with part of the Cargo of the Atlas have since got up, but from the heavy gale of last night, from the eastward, serious apprehensions are entertained for the safety of the vessel.

#### CUSTOM-HOUSE, QUEBEC, INWARDS.

Ship Prince William Henry, Thomas Codd, from Liverpool.  
Resolution, Joseph Migneron, from Halifax.

OUTWARDS.—Liberty, Ingran Thompson, for London.  
British Queen, John Dennison, for St. John's Newfoundland.  
Schooner Gamma, Frans. Dujardin, for Sydney Cape Breton.  
Queen of Portugal, Andw. Thomas, for Bristol.

QUEBEC, } Monday, 1<sup>st</sup> November, 1790.

AT a meeting of His Majesty's Justices of the Peace this day at the Court House in the City of Quebec, it is ordered, that the Price and Assize of Bread be fixed, as follows, the Sixpenny Loaf of White Bread to weigh Four Pounds Eight Ounces, and the Sixpenny Loaf of Brown Bread Five Pounds twelve Ounces, and that the Bakers respectively do mark their Bread with the Initial Letters of their Names.

By the Court DAVID LYND, C. Peace.

QUEBEC, 3d. November 1790.

CASH wanted for Subsistence Bills on Alexander Adair, Esq. Paymaster to the Royal Regiment of Artillery, for between Three and Four Thousand Pounds at Thirty days sight. Proposals of Exchange to be addressed to Major Brady, Capts. Marlow, Edwards and Schlank.

#### AGRICULTURAL SOCIETY.

THE Members who have made trial of the steps for preparing seed corn, recommended by the Directors, and those who may have made other essays for promoting the views of this Society, are requested to communicate the result of their experiments to their Secretary, that they may be laid before the Board, at their next quarterly meeting.

#### EVENING SCHOOL.

THE Subscriber proposes to open his Evening School, in the Bishop's Palace, on Monday next the 8th instant, for the ensuing six months, at such hours as will be most convenient for those young Gentlemen who wish to attend. The Theory and practice of the French and English Languages will be the main object for this winter, as he intends dedicating the next to Mathematical Lectures.

N. B. Nothing but French will be spoken by the Gentlemen who are studying that Language and vice versa.

QUEBEC, 1 November, 1790.

JAMES TANSWELL.

QUEBEC: PRINTED BY SAMUEL NEILSON, N<sup>o</sup> 3 MOUNTAIN-STREET.

Décreté aussi, que le Roi sera prié de charger son Ambassadeur en Espagne de négocier avec les Ministres de sa Majesté Catholique, afin de fortifier par un nouvd national les utiles liaisons qui subsistent entre les deux Peuples, et fixer avec précision et clarté toutes les stipulations qui peuvent n'être pas entièrement uniformes aux vues générales de la paix, et aux principes de justice, qui doivent toujours former la politique de la France.

L'Assemblée Nationale prenant de plus en considération les armemens des différentes nations d'Europe, leur accroissement progressif et la sûreté de nos colonies et de notre commerce national, décrète, que le Roi sera prié de donner ordre, que nos flottes en commission soient augmentées au nombre de trente vaisseaux de ligne, dont huit au moins soient armés dans les Ports de la Méditerranée.

L'Assemblée en général exprima les marques les plus vives de son applaudissement, lorsqu'elle entendit lire la motion; mais un débat ayant suivi à l'effet de savoir si on en conviendrait sur le champ, il fut résolu de la prendre en considération le lendemain matin, et l'Assemblée s'ajourna.

#### Paix de Famille, Soutenu et ratifié par l'Assemblée Nationale de France.

PARIS, JEUDI 4 Heures après Midi.

L'Assemblée Nationale délibérant sur la proposition formelle du Roi, contenue dans la lettre de son Ministre, du 2er Août, décrète,

1<sup>o</sup>. Que le Roi sera prié de faire savoir à Sa Majesté Catholique, que la Nation Française, en prenant toutes les mesures nécessaires pour maintenir la paix, observera les engagements défensifs et commerciaux que Son Gouvernement a contracté avec l'Espagne.

2<sup>o</sup>. Décrète en outre, que le Roi sera prié de charger immédiatement l'Ambassadeur de France en Espagne de négocier avec les Ministres de Sa Majesté Catholique, à l'effet et afin de fortifier par un traité national les liens et connexions utiles aux deux nations, et fixer avec clarté et précision toutes les stipulations qui ne seront pas entièrement conformes aux vues d'une paix générale, et aux principes de justice qui formeront toujours la politique de la France.

3<sup>o</sup>. L'Assemblée Nationale prenant en considération les armemens des différentes nations de l'Europe, leur augmentation progressive, la sûreté des colonies et du Commerce décrète, que le Roi sera prié de donner les ordres nécessaires pour que les escadres en commission puissent être augmentées jusqu'au nombre de quarante cinq vaisseaux de ligne, avec un nombre proportionné de frégates et petits vaisseaux.

Quand le décret de l'Assemblée Nationale relativement au Paix de famille, fut lu, il fut reçu par le peuple avec des clameurs excessives. Il fut publié une brochure avec ce titre *Nous sommes vendus*. Le tumulte fut si grand que l'on doubla toutes les gardes, et que les patriotes furent en mouvement dans tout Paris.

Cette Gazette contient la Proclamation de sa Majesté pour prohiber l'exportation du Salpêtre, de la poudre, ou d'aucune espèce d'armes ou munitions. Aulsi une autre proclamation pour continuer la gratification offerte aux marins, jusqu'au 31 Octobre prochain.

## QUEBEC, 4 NOVEMBRE.

Extrait de la Charge du GRAND JUGE aux Grand Jurés du Banc du Roi, Mardi 2 Novembre, 1790.

LA sphère de votre devoir étant commensurable à votre district—a été réduite par l'érection du nouveau district de Gaspé, et en dernier lieu par la séparation de l'ancienne Jurisdiction des Trois Rivières d'avec celle de Québec.

On peut raisonnablement conclure que moins vous aurez à faire, et mieux vous ferez: Car vous ne pouvez alors alléguer l'excès du travail pour excuse de ne pas faire les recherches nécessaires, pour traduire les coupables au tribunal de la Loi, et convenables à la prospérité et à la sûreté du public.

Permettez moi aussi d'observer que l'abondance dont il a plu au Ciel nous favoriser dans la récolte de cette année, doit nous animer à remplir strictement nos devoirs; Tandis surtout que l'ancien Continent, et particulièrement cette partie à laquelle cette Colonie doit son origine est dans un état rempli de terreurs et d'appréhensions, nous jouissons non seulement de l'abondance et de la paix, mais encore nous avons la saine perspective d'une réforme dans notre constitution, qui probablement sera effectuée avant que nous nous rassemblerions, et qui en nous unissant plus étroitement à la Grande Bretagne, ne peut manquer de nous intéresser à sa suprême félicité.

Quelle sombre perspective vous offroit dernièrement la providence Divine, lorsque vous étiez menacés d'être envelopés dans ce tourbillon de malheurs qui a enlevé une si grande partie des Colonies originairement Angloises à leur héritage naturel, et les a plongés dans l'état de désordre, de confusion et de pauvreté où elles sont actuellement.

Quelle heureuse échappée! fruit de cette valeur, de cette vertue et de cette sagesse qui par la défense de cette ville régresta toute la Province sur le tronc de l'Empire Britannique, et nous rendit l'objet des soins et de la bienveillance d'un royaume maintenant à l'abri du mépris de ses nombreux ennemis, et parvenu à un degré de prospérité qui verifie à la lettre à langage figuratif, *Ses Marchands sont des Princes, elle est elle-même Reine parmi les nations*.

Le 25 du passé au soir le Brig Atlas, Capt. Smith, venant de Londres, faisant voile sur le vent dans une tempête, toucha sur l'île aux Grues, mais avec l'assistance de ses ancres s'élargia; il resta cependant dans une telle situation que le Capitaine fut obligé, de l'avis du pilote, de couper ses deux cables et de courir. Environ une heure après il toucha sur l'île aux Grues, la mer passoit pour lors sur le vaisseau et le couvrait, et après avoir resté à bord l'espace de huit ou dix heures, l'équipage, avec des recrues, des femmes et des enfans appartenant aux 24<sup>me</sup> et 65<sup>me</sup> Régimens furent débarqués heureusement, car si la tempête eut continué quelques heures de plus, ils seroient certainement périssés tous. Un matelot, un soldat, avec une femme et un enfant moururent avant de pouvoir arriver aux maisons; et plusieurs autres souffrirent beaucoup. Le Capitaine dit beaucoup en faveur de l'humanité de Mr. Beaujeu Seigneur du lieu, et des habitans de l'île aux Grues qui ne font qu'un nombre de 15 ou 20 familles l'équipage, les recrues et autres furent d'abord dispersés chez les habitans, et traités avec toute l'attention que leur triste situation exigeoit. Il est monté de puis plusieurs bâtimens avec différentes parties de la Cargaion de ce vaisseau; mais le vent d'Est impétueux que nous avons eu hier au Soir nous fait beaucoup appréhender pour la sûreté de ce vaisseau.

QUEBEC, }

Lundi, 1 Novembre, 1790.

Une assemblée des Juges à Paix de sa Majesté tenue ce jour en la Chambre d'Audience, dans la Ville de Québec,—Il a été ordonné que le pain blanc de douze sous pèse quatre livres et huit onces; et le pain bis de douze sols, cinq livres 12 onces; et que les boulangers marquent leurs pains des lettres initiales de leurs noms.

Par la Cour,

DAVID LYND, G. P.

#### SOCIÉTÉ AGRICULTURALE.

LES Membres qui ont éprouvé les diverses Méthodes de tremper les grains, recommandés par les Directeurs, et ceux qui peuvent avoir fait d'autres essais pour promouvoir les vues de cette Société, sont priés de communiquer le résultat de leurs Expériences à leur Secrétaire, afin qu'elles soient exposées aux Directeurs, à leur prochaine Assemblée de quartier.

TOUS ceux qui ont quelque pretention, soit par Hypothèque ou autrement, sur un Emplacement appartenant Etienne Demars voiturier, situé au Fauxbourg Ste. Marie de la Ville de Montréal, de la contenance de Quarante pieds de front sur Cent Quatrevingt pieds de profondeur, avec une Maison en Bois, Etables et autres Bâtimens dessus construits, joignant d'un côté à Joseph Duprat, et d'autre côté à la veuve sans pitié ou leurs représentans, d'un bout pardevant à la grande rue du dit Fauxbourg et par derrière en profondeur à la veuve Blot ou ses représentans, sont avertis d'en donner connaissance au Notaire soussigné avant le 25 de Novembre prochain jour auquel il videra ses mains du prix de l'acquisition.

Montreal, 23 Octobre, 1790.

JOHN GERBRAND BEEK, Notaire.

#### ECOLE DE SOIRÉE.

LE Soussigné se propose d'ouvrir une Ecole de Soirée dans l'Evêché, Lundi prochain le 8 du présent, pour les six mois suivants, à telles heures qui accommoderont mieux les jeunes Messieurs qui voudront y venir. La théorie et la pratique des Langues Française et Angloise sera cet hiver son principal objet, attendu qu'il se propose de dédier le suivant à des leçons de Mathématique.

JAMES TANSWELL.

N. B. Les étudiants de l'une ou l'autre langue ne parleront que celle qu'ils étudieront.

Québec, 1 Novembre, 1790.

QUEBEC: CHEZ SAMUEL NEILSON, N<sup>o</sup> 3 RUE LA MONTAGNE